



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 5 JUILLET 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D8 - Culture conjointe de peupliers de qualité - Convention avec le groupe Joubert Valter peupliers

Date de convocation : 29 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 27

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 2

Anthony MORIN	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Patrice BOUCHET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 8 - Culture conjointe de peupliers de qualité - Convention avec le groupe JOUBERT VALTER peupliers

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Le Groupe Joubert produit des panneaux de contreplaqué dont une grande partie est réalisée à partir de bois de peuplier dont il assure lui-même le déroulage sur ses deux sites situés aux Eliots (Charente) et à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime). Il anticipe une croissance de ses approvisionnements dans les années à venir dans un contexte où les bois de qualité risquent de manquer du fait d'une part, de la baisse des surfaces plantées par les popuiculteurs et, d'autre part, du manque de gestion et d'entretien des peuplements observé chez une partie des propriétaires de peupleraies, ce qui nuit à la qualité du bois.

Le Groupe Joubert et le Groupe Caisse des Dépôts et Consignations ont souhaité collaborer en vue de mettre au point un nouveau dispositif, visant la plantation et la gestion de peupleraies pour approvisionner en bois de qualité les unités de déroulage et de fabrication de contreplaqué du Groupe Joubert. Dans ce but, ils ont créé la Société Joubert Valter Peupliers.

La Commune de Saint-Jean-d'Angély souhaite intégrer le dispositif afin de participer à l'économie locale tout en valorisant des parcelles privées communales et ainsi continuer à préserver cette culture de la vallée de la Boutonne.

La convention proposée s'applique pour une durée de 20 ans. Ses principales caractéristiques sont :

Engagement du Groupe Joubert Valter Peupliers :

Le Groupe Joubert Valter Peupliers réalisera à ses frais les travaux suivants :

- travaux de préparation du terrain
- achat des plants et leur plantation
- protection des plants
- travaux d'entretien annuels nécessaires à la production de bois de qualité (entretien par disquage, taille de formation et élagage des arbres)
- récolte et commercialisation des bois produits

Terrains communaux concernés :

- Premier lot surface : 4 ha 23 a 00 ca (sur 4 ha 66 a 65 ca)
 - Lieu-dit Prés des Portes : cadastré section AB n° 189 partie b et section AB n° 192 partie b

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180705-
2018_07_D8-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 6 juillet 2018
Affiché le 6 juillet 2018

- Deuxième lot surface : 2 ha 70 a 88 ca
 - Lieu-dit Prés des Maines : cadastré section AB n° 173 et section AB n° 525
- Troisième lot surface : 1 ha 99 a 65 ca
 - Lieu-dit Terres des Portes : cadastré section AB n° 198 et section AB n° 199
- Quatrième lot : arbres d'alignement (à confirmer) superficie : 400 mètres linéaires (soit surface équivalente : 33 a 00 ca)
 - Lieu-dit Prés des Portes : cadastré section AB n° 189 et section AB n° 191 bordure Ouest.

Modalités financières et répartition des revenus de la coupe :

- Sous la forme du versement à la Ville par Joubert Valter Peupliers d'un montant forfaitaire annuel de 0,50 € HT (ce montant forfaitaire sera révisé en fonction de l'inflation indice INSEE IPC) par arbre de qualité (pouvant produire du bois de déroulage à terme) et par an.

Planning prévisionnel des reboisements :

- Lots 1 et 2 prévus entre l'automne 2018 et le printemps 2019
- Lot 3 prévu entre l'automne 2019 et le printemps 2020
- Lot 4 prévu entre l'automne 2022 et le printemps 2023 (sous réserve de confirmation par le propriétaire avant janvier 2022).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer la convention ci-jointe avec le Groupe Joubert Valter Peupliers.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180705-
2018_07_D8-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 6 juillet 2018
Affiché le 6 juillet 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.